

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du mercredi 21 septembre 2022 à 20 heures

Etaient présents :

MAILLE-BARBARE Françoise,
BEAUVAIS Sylvain, BOSSU Jean Marc, CAUCHOIS Alain, CHUFFART Elisabeth, GERVOISE Christian, GINON Philippe, GOSSET Florence, LECLERC Ghislain, LELEU Maryse, MICHAELIS Laurence, PIOCHE Dany, PROOT Eric, ROUVROY Chantal, SCHNEBLE Xavier, SUEUR Antoine, TRIENTZ Hervé et VILTART Isabelle.

Procurations :

BAZARD Laurence à MAILLE-BARBARE Françoise,
CROSNIER Fanny à LELEU Maryse,
GLACHANT Joël à ROUVROY Chantal.

Absents :

IMBEYA Catherine et LURIN Dominique.

Secrétaire :

SCHNEBLE Xavier

Ordre du jour :

1. Convention de contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec le SIEP
2. Convention avec la Communauté de communes Avre Luce Noye pour la mise à disposition du service mutualisé « Application de Droit des Sols »
3. Choix du mode de publicité des actes locaux
4. Décision modificative n°1 – Budget général
5. Durée d'amortissement des subventions d'équipement pour les travaux de voirie rue du Niger
6. Echange de terrains situés rue Pasteur avec Monsieur Cardon
7. Participation financière aux activités extra-scolaires pour les enfants des agents communaux
8. Montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques

Informations diverses

Questions diverses

1 – Convention de contrôle des appareils de défense contre l'incendie avec le SIEP

Madame PIOCHE informe que le contrat de contrôle des points et bouches incendie qui avait été conclu avec SUEZ est arrivé à échéance en décembre 2021. Elle ajoute qu'une consultation auprès de ce groupe et du SIEP du Santerre a eu lieu le 4 juin 2022 et une réponse était demandée pour le 23 juin 2022. Seul le SIEP du Santerre a répondu le 9 juin 2022.

Elle propose donc de signer une convention avec le SIEP du Santerre pour la vérification de 47 points incendie au prix de 70 € HT par point, soit un montant annuel de 3 290 € HT.

Elle propose également de ne poser désormais que des poteaux simples sans coffre et sans chaînette (susceptibles d'être détériorés) au tarif moins élevé (1 205 € HT au lieu de 1 450 € HT).

Pour : Unanimité

2 – Convention avec la Communauté de communes Avre Luce Noye pour la mise à disposition du service mutualisé « Application de Droit des Sols »

Madame le Maire rappelle que Madame Valérie DANGLES, qui travaille pour la Communauté de Communes Avre Luce Noye depuis le 1er Juillet 2018, assure les instructions des autorisations d'urbanisme pour la commune chaque lundi.

Une convention avec la CCALN avait été signée l'an dernier pour un montant annuel de 6 210,27 €.

Elle explique avoir d'abord reçu un courrier indiquant qu'il était mis fin à cette convention au 30 juin 2022.

Après prise de contact avec les services, la mise à disposition de Madame Dangles a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022 pour un montant de 3 250,92 euros.

Madame le Maire propose de signer cette convention.

Pour : Unanimité

3 – Choix du mode de publicité des actes locaux

Au 1^{er} juillet 2022, l'article L 2121-15 dispose que « dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal du Conseil municipal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune et qu'un exemplaire papier est mis à la disposition du public ».

Par ailleurs, le compte-rendu des séances est remplacé par une liste des délibérations examinées par le Conseil municipal avec affichage à la mairie et, le cas échéant, mise en ligne sur le site internet.

Madame le Maire propose donc de publier les actes réglementaires et décisions sous forme électronique sur le site de la commune.

Pour : Unanimité

4 – Décision modificative n°1 – Budget général

Afin de constater les subventions à venir dont nous n'avons pas connaissance au moment du BP et de tenir compte de la subvention DSIL qui ne nous sera finalement pas versée, Madame LELEU propose de prendre la décision modificative n° 1 suivante :

Fonctionnement / Dépenses :

Augmentation de crédits au compte 6411 +19 848 €

Personnel titulaire

Augmentation de crédits au compte 739223 +6 522 €

FPIC

Augmentation de crédits au compte 042/6811 +2 880 €

Dotation aux amortissements

Fonctionnement / Recettes :

Augmentation de crédits au compte 7381 + 23 117 €

TADEM

Augmentation de crédits au compte 74718 + 133 €

Autres impôts et taxes

Augmentation de crédits au compte 6419 + 6 000 €

Remboursements sur rémunération du personnel

Investissement / Dépenses :

Augmentation de crédits au compte 204172 +2 800 €

Subventions d'équipement FDE

Diminution de crédits au compte 2313 -240 000 €

Constructions
Diminution de crédits au compte 2315 -123 926 €
Installations, matériel et outillage techniques

Investissement / Recettes :

Augmentation de crédits au compte 1323 + 16 544 €
Subventions du Département
Diminution de crédits au compte 1337 -434 500 €
DSIL
Augmentation de crédits au compte 1347 + 26 150 €
DSIL
Augmentation de crédits au compte 1321 + 27 800 €
Subventions de l'Etat
Augmentation de crédits au compte 040/28041512 + 2 880 €
Subventions d'équipement versées

Pour : Unanimité

5 – Durée d'amortissement des subventions d'équipement pour les travaux de voirie rue du Niger

A la demande de la Trésorerie, Madame LELEU propose d'amortir sur 1 an les subventions d'équipement pour les travaux de voirie rue du Niger pour un montant de 2 880 euros aux comptes 042/6811 en dépense de fonctionnement et 040/28041512 en recette d'investissement.

Pour : Unanimité

6 – Echange de terrains situés rue Pasteur avec Monsieur Cardon

Madame le Maire ajourne cette question pour demande de clarification.

7 – Participation financière aux activités extra-scolaires pour les enfants des agents communaux

Monsieur SCHNEBLE rappelle que, lors de la séance du 10 décembre 2020, le Conseil municipal a délibéré pour prendre en charge à hauteur de 10 euros par enfant de la commune de 6 à 15 ans la pratique d'activités sportives et/ou culturelles dans une association locale sous forme de remboursement (sur présentation d'une facture, d'un justificatif de domicile et d'un RIB). Il propose d'en faire de même pour les enfants de tous les agents travaillant pour le compte de la commune.

Pour : Unanimité

8 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Les redevances sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (index TP01).

Madame LELEU propose de fixer le montant de la redevance à partir de 2022, de retenir les tarifs de base suivants à multiplier par le coefficient d'actualisation (40 € par kilomètre aérien, 30 € par kilomètre

en souterrain, 20 € par m² d'emprise au sol) et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.

Pour : Unanimité

Informations diverses

Vidéo protection : 7 nouvelles caméras ont été installées aux entrées de ville par les rues Camille Desmoulins, d'Assel, d'Herleville, du 14 juillet, au citypark avenue des Déportés, pour une vue d'ensemble de la mairie et rue du Cimetière.

Concernant la rue du Cimetière, une convention a été signée avec la SARL Pompes Funèbres DUBOSQUEILLE pour la modification du câblage de son armoire de commande électrique et l'installation d'un disjoncteur différentiel 300mA (milliampère, unité de mesure d'intensité du courant électrique du Système International – 1 mA = 10⁻³ ampère) avec un dédommagement sur la base de la consommation annuelle de 543 kWh x 0,1558 € = 84,60 € TTC, coût qui sera indexé sur le prix de l'électricité pour les particuliers.

Le coût total de cette extension du système est de 60 379 € HT.

21 333 €, soit 35 %, ont été accordés par l'État, au titre de la DETR.

Nous sommes dans l'attente d'une subvention de 16 544 € du Conseil départemental.

Le reste à charge pour la commune sera de 22 502 € (37,25 %).

Espace sportif : Le coût est de 55 221 € HT.

Nous avons obtenu une subvention de 27 600 €, soit 49,98 % de l'ANS et sommes dans l'attente de la demande de subvention de 16 566 € faite auprès du Conseil régional. Le comité technique de la collectivité a émis un avis favorable, mais la CP du CR ne se réunira qu'en octobre.

Si cette aide nous est accordée, le reste à charge pour la commune sera de 11 055 €, soit 20 %.

Les travaux débuteront fin octobre.

Éclairage Led : Nous avons remplacé 28 mâts équipés de lanternes boule par des mâts équipés de lanternes à Led et posé également 105 lanternes Led sur des poteaux ENEDIS pour un montant de 92 070 € HT.

Une subvention de 36 828 €, soit 40 %, a été votée par la CP du CD 80 ce lundi 19 septembre.

Le reste à charge est donc de 55 242 € HT.

Maison de Madame Cordat : La maison léguée par Madame Cordat à la commune et sise 30 rue d'Hangest Dolez, a été estimée par les domaines. La valeur, d'une surface habitable de 45 m² et d'une surface totale de 60 m², a été estimée à 35 000 €, HT et hors frais, avec une marge de + ou – 10 %.

Nous l'avons proposée à la vente chez Maître MAINGUEUX à 38 500 € HT, soit + 10 %, auxquels s'ajoutaient une TVA de 20 %, soit 48 000 € TTC demandés.

Nous avons accepté une proposition à 44 000 € et signé un compromis de vente le 18 juillet dernier.

La vente définitive sera signée le lundi 26 septembre prochain.

Réhabilitation de la mairie : Suite à une réunion avec la représentante de l'État le 8 septembre dernier, nous avons su que ce dernier nous accompagnerait pour la requalification de la friche Maréchal, sans doute sur 3 ans 2023 - 2024 et 2025.

Cependant, l'enveloppe DETR est accordée par circonscription administrative et est en baisse.

De ce fait, nous ne pourrions obtenir d'aide pour un autre projet.

Aussi, nous avons dû surseoir au projet de réhabilitation de la mairie présenté par Philippe GINON en réunion de commission le 30 juin.

Un devis va néanmoins être demandé pour le système informatique, qui est plus qu'obsolète.

Équipements sportifs : Le TCR est venu vous présenter, lors du dernier Conseil municipal, sa demande, soit pour la couverture des courts extérieurs, soit pour de nouvelles infrastructures construites sur un autre site.

Nous avons, d'autre part, lors de l'AG de l'USR, eu une demande pour de nouveaux vestiaires.

Renseignements pris auprès de l'ANS, nous avons été informés que l'enveloppe accordée à la Région Hauts-de-France pour 2023 était en baisse de 50 % par rapport à 2022 et s'élevait à 2,1 M€.

Concernant le tennis, priorité sera donnée aux terrains de padel. La FFT n'intervient que si la subvention ANS est accordée car elle participe elle-même à l'enveloppe ANS.

Pour tous les sports, ne seront subventionnés que les projets innovants.

Nous sommes dans l'attente d'un nouveau contact avec l'ANS.

Le Conseil régional ne subventionne que les projets ayant une portée départementale et, ne participe, dans tous les cas, pas plus que le maître d'œuvre.

Le CD 80 peut aider, à hauteur maximum de 40 % et pour un seul projet.

Quelques prochaines dates à retenir :

- Vendredi 23 septembre à 18 h, salle du Conseil municipal : Remise des prix du concours des maisons fleuries

- Vendredi 30 septembre à 18 h, rue du Pied Selle : Inauguration de l'espace canin

- Samedi 22 et dimanche 23 octobre, à la salle polyvalente : Salon de la miniature

- Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 novembre : SARCOM à Chaulnes

- Vendredi 11 novembre à 11 heures : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

- Lundi 5 décembre à 19 heures : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

- Dimanche 11 décembre à 12 h : Repas de Noël des aînés

- Samedi 17 décembre : Distribution des colis de Noël aux aînés.

Questions diverses

Eric PROOT s'étonne de l'absence de ralentisseurs rue de Caix. Dany PIOCHE répond que l'installation de passages pour piétons en 3D était prévue mais que ce dispositif ne s'avère efficace que pour des rues à sens unique tandis que ralentisseurs et plateaux, vieillissant mal, représentent un danger pour les usagers. Les plantations de cette rue seront réalisées fin octobre, début novembre.

Eric PROOT demande si le projet d'aménagement de la traversée de Rosières est toujours d'actualité. Madame le Maire informe que le rendez-vous avec le directeur général adjoint du Département, responsable de la voirie, a été déplacé au 30 septembre prochain. Dany PIOCHE ajoute que, outre la voirie, les travaux concernant les réseaux seront à la charge de la commune sur cette traversée de 2,8 km. Ce projet serait réalisé en quatre phases et probablement pas en 2023.

Jean-Marc BOSSU souligne les efforts de la ville pour le cadre de vie et déplore la présence continue de sacs de tri sélectif en façade de certaines habitations, ainsi que des poubelles jamais rentrées.

Personnel communal : suite au départ en retraite de Thierry LEFEBVRE, Françoise MAILLE-BARBARE informe de la nomination au 1^{er} septembre de Cyril TOUPIN en qualité de responsable du service des espaces verts. Ce dernier occupait ce même poste au sein de la collectivité de Fouilloy. Alvin SY, en apprentissage au sein de la commune, a obtenu brillamment son diplôme et a donc intégré l'effectif communal au 1^{er} septembre. Lara BAILLY est en congé de maternité jusqu'au 7 janvier 2023 et Elisa JOUBINAUX le sera également à partir du 20 octobre. Afin de pallier ces indisponibilités, Alison LAMOTTE a été recrutée dans le cadre d'un CDD.

Eric PROOT demande si la rue jouxtant la mairie (travaux AMSOM) sera prochainement ouverte. Dany PIOCHE précise que les travaux concernant les jardins et trottoirs ne sont pas terminés et que, par

mesure de sécurité, cette rue demeurera fermée jusqu'à la fin des opérations même si cela occasionne une gêne certaine pour tous.

Séance levée à 21 heures 55.